

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230116-D23-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Affichage : 23/01/2023

FB/TD/OR n° 2023/06

Objet de la délibération :

Avenant n° 1
Marché public des aménagements
de cheminements doux le long de
la RD906

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Date de la convocation :

10 JANVIER 2023

Date de publication en ligne :

23 JANVIER 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Christine HABEGGER, Emmanuel SAUTEUR, Philippe POISSONNIER, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Jean-Paul MARCHAND, Pouvoir à Éric ROYNEL
- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Sonia DOKOUROFF, **Pouvoir à Christine HABEGGER**
- Thomas AMELOT, **Pouvoir à Patricia EVENO**

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT
- **Marie-France DURAND**

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'article 1414-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/05 du 25 mai 2020,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2021 autorisant la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la commune de Hanches,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 16/06/2022 lançant un marché à procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle concernant les aménagements de cheminement doux le long de la RD906 sur les communes de Hanches et Épernon,

Considérant qu'il convient de signer un avenant n° 1 avec l'entreprise COLAS France, 11, rue du 19 mars 1962 – 28630 Le Coudray, attributaire du marché ;

Monsieur François Belhomme, Maire, informe le conseil municipal de ce qui suit :

Le présent avenant a pour objet de prendre en considération le coût des travaux complémentaires demandés par les communes de Hanches (Tranche 1) et d'Épernon (Tranche 2).

Il est précisé que la commune de Hanches reverse à la commune d'Épernon les coûts qui lui sont propres.

S'agissant d'Épernon, les demandes complémentaires concernent :

Désignation	Qté	PU	Total HT
-------------	-----	----	----------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230116-D23-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Affichage : 23/01/2023

Fourniture et pose de potelets	9	225.00 €	2 025.00 €
Ajout pictogrammes piétons	11	68.91 €	758.01 €
Fourniture tampon	1	190.00 €	190.00 €
TOTAL			2 973.01 €

Incidence financière pour Épernon (T2) :

	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
Montant du marché initial	150 598.95 €	180 718.74 €
Montant du présent avenant	2 973.01 €	3 567.61 €
Nouveau montant du marché T2	153 571.96 €	184 286.35 €
Soit une augmentation de		1.97 %

Incidence financière pour Hanches (T1) :

	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
Montant du marché initial	148 101.60 €	177 721.92 €
Montant du présent avenant	23 627.31 €	28 352.77 €
Nouveau montant du marché T1	171 728.91 €	206 074.69 €
Soit une augmentation de		8.91 %

Incidence financière de l'ensemble du marché :

	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
Montant du marché initial	298 700.55 €	358 440.66 €
Nouveau montant du marché	325 300.87 €	390 361.04 €

Le taux d'augmentation étant supérieur à 5 % pour l'ensemble du marché, sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant pour un montant total de 325 300.87 €HT soit 390 361.04 € TTC.
- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget communal.

Fait et délibéré à Épernon,

le 16 janvier 2023

Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN

Le Maire,
François BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20230116-D23-01-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Affichage : 23/01/2023